



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

France Télévisions

Question écrite n° 39819

Texte de la question

M. Frédéric Reiss interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur les conditions financières de diffusion du Téléthon sur les chaînes publiques. Il semble en effet qu'en 2008 le groupe France Télévisions qui est considéré comme le partenaire du Téléthon depuis de nombreuses années, ait facturé 1 500 000 euros les trente heures de diffusion liées à cette action de grande envergure en faveur de la recherche sur les maladies génétiques. Initié en 1987, le Téléthon connaît depuis lors un succès sans faille dans un domaine où la recherche a encore beaucoup de progrès à réaliser. Face au soutien populaire apporté à cette initiative, il semble pour le moins étonnant que le groupe France Télévisions, malgré sa mission de service public, facture de façon aussi importante la diffusion du Téléthon : ceci est mal perçu par certains donateurs car l'État semble indirectement toucher une part des sommes récoltées au lieu de soutenir l'action du Téléthon. Il souhaite donc connaître sa position à ce sujet et savoir dans quelle mesure la position du groupe France Télévisions peut être amenée à évoluer.

Texte de la réponse

La conduite de la gestion courante de France Télévisions et notamment les questions relatives aux conditions financières de diffusion pratiquées par la société relèvent de sa direction. La ministre de la culture et de la communication précise que la contribution financière que l'association française contre les myopathies (AFM) a fait le choix, en toute connaissance, d'apporter à la production du Téléthon, correspond à une partie des surcoûts que l'important dispositif mis en place pour l'émission induit pour France Télévisions. En effet, la grille d'un week-end habituel comporte plusieurs rediffusions de programmes de stock (séries, documentaires...) déjà amortis. Depuis 2007, France Télévisions, en concertation avec l'AFM, a élargi ses appels en faveur des dons sur l'ensemble des services du groupe, France 3, France 4, France 5, RFO et FTVI pour arriver à près de 40 heures de programme. En 2008, ce dispositif a représenté un engagement financier de plus de 5 380 millions d'euros pour France Télévisions. La participation de l'AFM s'est élevée à 1,775 million d'euros. Elle a recueilli plus de 104 millions d'euros de dons ce qui en fait l'une des collectes les plus élevées d'Europe.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Reiss](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39819

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 2009, page 427

Réponse publiée le : 21 avril 2009, page 3787